



## Question par rapport particulier et avocat

Par **christ**, le **16/06/2008** à **12:34**

Madame,monsieur.je voudrais savoir lorsque vous que entamez une procédure de divorce par son avocat.que j ai payer une partie a mon avocat.qui lui a lancé la procédure.et que moi, ne veut plus divorcé.dois je payé la totalité de la somme dû a mon avocat?sachant que j ai rdv le 30 juin por une tentative de conciliation.merci

Par **Tisuisse**, le **16/06/2008** à **12:54**

Votre avocat n'est pas un philanthrope. C'est un professionnel qui a pris du temps pour vous écouter, vous représenter et vous défendre, faire des actes juridiques, etc Vous avez dû être mis au courant de ses honoraires ? Concluez vous-même.